



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Encouragement à la culture

L'État met aux concours ses bourses artistiques 2026

Dans le cadre de ses Lignes directrices de la culture 2024-2027, le Canton de Vaud renforce une série de dispositifs pour les actrices et acteurs culturels. Plusieurs bourses dans les domaines des arts plastiques, de l'écriture y compris la bande dessinée, de la musique et de la création de jeux vidéo sont mises au concours. Les dossiers de candidature peuvent être déposés en ligne jusqu'au 14 septembre 2025.

En complément des aides sélectives aux projets culturels, l'État de Vaud met au concours pour l'année 2026 par l'entremise de sa Direction générale de la culture (DGC) plusieurs bourses dans chacun des quatre domaines de création ci-dessous :

- Bourses Arts plastiques - dotée chacune de 20'000 francs
- Bourses Écriture et BD - dotée chacune de 15'000 francs
- Bourses Jeux vidéo - dotation variable en fonction du projet
- Bourses Musique (pluriannuelles, de 2026 à 2027) - dotation variable en fonction du projet

Le nombre de bourses est augmenté et le périmètre des soutiens s'élargit notamment aux registres de la bande dessinée et de l'humour.

Informations et dépôt de candidature : www.vd.ch/culture-bourses

Encouragement à la culture

Les subventions allouées par l'État de Vaud aux activités culturelles sont régies par la loi du 8 avril 2014 sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA). Elles ont pour but d'encourager la vie culturelle et de soutenir la création artistique professionnelle ainsi que sa diffusion. L'État accorde notamment des aides sélectives ponctuelles aux actrices et acteurs professionnels du secteur sous la forme de subventions pour des projets limités dans le temps ou des bourses qui permettent de mener des projets d'envergure avec des conditions de rémunération adaptées. L'octroi des soutiens

financiers est décidé par la cheffe du Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH) sur préavis de commissions cantonales constituées d'expertes et d'experts nommés par le Conseil d'État.

Les subventions sont garanties sous réserve des attributions légales et budgétaires des autorités compétentes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 16 juin 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Veronica Tracchia, responsable de l'unité création et diffusion, Direction générale de la culture, [veronica.tracchia\(at\)vd.ch](mailto:veronica.tracchia(at)vd.ch), 021 316 82 50